L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 24 JANVIER 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 24 JANVIER.

LES HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Le réformateur d'outre-Canal n'a rien à dire contre les hypothèques conventionnelles et judiciaires—et en cela il est plus indulgent ou moins bien informé que nous, car nos codes laissent beaucoup à désirer sous ce rapport,—mais en revanche il voudrait voir abolir les hypothèques tacites ou légales qui sont, comme on sait, beaucoup moins exposées à la critique, en quoi il montre clairement n'avoir jamais étudié sérieusement cette matière.

Sans doute que les hypothèques légales donnent souvent de l'embarras aux tiers.— Quand on traite avec une personne soit pour un achat de ses propriétés, soit pour un emprunt portant hypothèque sur ses biens, on est dans la nécessité de s'informer si, comme mari, comme tuteur, comme ayant géré bénévolement des biens de mineurs, etc., les propriétés qu'elle veut aliéner ne se trouvent pas déjà grevées d'une hypothèque légale, non inscrite: ces hypothèques existant indépendamment de l'inscription. C'est, il faut en convenir, une entrave sinon à la liberté du moins à la rapidité des transactions. Mais est-il possible de trouver un autre moyen moins onéreux de protéger les mineurs, les femmes mariées, les interdits etc.? Là est toute la question: et cette question, le réformateur auquel nous répondons ne paraît pas même l'avoir entrevue.

Le code a fait à peu près tout ce qu'il est possible de faire pour forcer l'inscription des hypothèques légales, en obligeant 1o les notaires, juges et greffiers de faire inscrire tous actes, nominations de tuteurs, curateurs, &c., desquels résulte une hypothèque légale, à peine de destitution et de dommages intérêts art 4321 combiné avec la loi de 1846; 2o. les tuteurs et subrogés tuteurs, les curateurs, les maris, de rendre publiques par une inscription, les hypothèques dont leurs biens sont grevés en cette qualité,—et cela, à peine d'être passibles de dommages-intérêts comme ayant agi en fraude, des droits des parties lésées, 3299, 3300, 3301.

Les parents et amis des mineurs, des femmes mariées, des interdits ou des absents—les mineurs, les femmes mariées eux-mêmes peuvent requérir l'inscription. 3301.

Mais les fonctionnaires publics, les tuteurs, curateurs, &c. peuvent négliger de faire inscrire malgré l'obligation que leur en fait la loi; ils peuvent de plus ne présenter personnellement qu'une garantie illusoire. De sorte que si l'hypothèque légale n'existait pas indépendamment de l'inscription, les intérêts des mineurs, des femmes mariées, des interdits &c., seraient infailliblement sacrifiés, et leur ruine résulterait de la prétendue amélioration qu'on voudrait introduire.

Il serait peu sage de s'en rapporter aux parents, aux amis des mineurs et autres intéressés, à cause de l'ignorance de la loi de quelques uns et de la négligence de tous. Quant à l'action directe des intéressés eux-mêmes, il n'y faut pas songer dans la majeure partie des cas. Les causes d'ordre public qui ont motivé l'incapacité des mineurs, des femmes mariées, des interdits, etc., ne permettent pas de supposer qu'ils puissent protéger eux-mêmes leurs intérêts.

Il faut donc accepter cette alternative, ou de conserver l'hypothèque légale indépendamment de l'inscription, ou de sacrifier les intérêts des mineurs et autres personnes incapables. Pas de milieu.

Mais, dit-on, pourquoi ne pas se contenter ici comme on se contente ailleurs, de bons cautionnements par des personnes solvables? Parce qu'en supposant toujours la bonne foi (qui est cependant assez rare ainsi que le prouve que trop l'expérience), des cautions qui sont bonnes aujourd'hui, peuvent ne l'être pas demain; parce que la loi ordonnant de donner caution pourrait facilement être éludée, comme elle l'est trop souvent en d'autres circonstances.

L'exemple de ce qui se fait dans les autres Etats de l'Union est peu concluant pour nous; parce qu'il est admis par tous les esprits supérieurs que la législation y est, sous ce rapport, très défectueuse.

On voudrait, aveuglé par des préjugés d'éducation, nous faire abandonner une législation supérieure pour adopter une législation inférieure, au lieu de s'éclairer et de s'avancer en étudiant nos lois dans leurs sources, on voudrait nous faire rétrograder de plusieurs siècles.

Il faut remarquer d'ailleurs, que la loi Louisianaise permet aux personnes soumises à une hypothèque légale, de la circonscrire en la spécialisant, moyennant les réserves commandées par la prudence—ce qui obvie en grande partie aux inconvénients allégués.

Encore une fois nos lois ne sont point parfaites, rien d'humain, hélas! n'est parfait; nous comprenons que l'on doive travailler sans cesse à améliorer la législation; mais il faut connaître ce qui est avant d'avoir la prétention de vouloir faire mieux. Dans ce siècle de progrès, c'est une étrange prétention, sous prétexte de réformer, d'aspirer à descendre.

RAPPORT DU GRAND-JURY.

Nous avons publié hier dans nos colonnes anglaises le rapport du grand-jury et nous en aurions donné la traduction si l'abondance des matières ne nous l'eût interdit. Ce rapport est un des plus remarquables qui aient encore été présentés à la Cour criminelle. Rédigé par notre collaborateur de la partie anglaise, on y reconnaît aux premières lignes le style châtié d'un écrivain pur et correct.

Après avoir rendu un juste hommage au zèle de l'avocat général et avoir parlé en termes généraux des travaux du grand jury, le rapport appelle l'attention des autorités sur les cabarets et autres lieux où des liqueurs spiritueuses sont débitées aux esclaves. Il convient d'ordonner la fermeture de ces maisons si dangereuses pour la tranquillité des familles. L'esclave qui s'enivre méconnaît la discipline et ne reculerait même pas devant le crime. Que la loi atteigne et frappe sans merci ceux qui, par un vil esprit de lucre, ne craignent pas de compromettre le repos de la société.

Le rapport passe ensuite aux loteries qu'il condamne et dont il demande la suppression. Il signale surtout la loterie de la Havane et celles du Maryland et de la Virginie qui ont ici des agents cachés. S'il y a une loi contre les loteries qu'on la mette à exécution, ou si c'est impossible, qu'on la supprime, car une loi devient dérisoire du moment qu'elle est sans force et qu'elle est violée ouvertement. Il existe aussi des maisons de jeu secrètes dirigées par des hommes habiles qui ont su jusqu'à présent se soustraire à l'action de la justice; il est du devoir de la police de tâcher de les découvrir, car ces maisons se propagent d'une manière effrayante.

Vient ensuite le rapport sur l'état des prisons. La geôle de paroisse est parfaitement administrée. Il n'y a que des éloges à donner au shérif Lewis et à son député M. Powers. Les chambres sont propres, sèches et convenablement aérées. Il s'y trouve des détenus dont l'emprisonnement a été prolongé de plusieurs mois parce qu'ils n'ont pu acquitter l'amende à laquelle ils avaient été condamnés; plusieurs d'entre eux se sont fait remarquer par leur bonne conduite et méritent d'être graciés par le gouverneur.

La maison de travail de la 1re municipalité renferme environ soixante-cinq détenus, mais ce chiffre est souvent porté à quatre-vingts. L'établissement n'a qu'un seul gardien; il en faudrait au moins deux pour que le service intérieur se fît avec une exactitude désirable. L'administration est d'ailleurs bonne et la nourriture fournie aux prisonniers saine et abondante.

La geôle de police de la 1re municipalité où sont renfermées les négresses et femmes de couleur n'est pas irréprochable. L'air ne circule pas librement dans les dortoirs et la malpropreté y engendre des miasmes dont l'odorat des visiteurs est très désagréablement affecté.

La maison de travail et la geôle de police de la 3me municipalité sont tenues avec une extrême propreté. Ces deux établissements peuvent véritablement servir de modèles. Zèle, intelligence, humanité, toutes ces qualités sont réunies chez ceux qui en ont la direction.

Le corps de garde de la 2e Municipalité est une mauvaise masure qu'il faudrait abattre. La maison de travail est dans un bien meilleur état.

Quelques-uns des détenus se sont plaints de la faible quantité de nourriture qui leur est distribuée; ces plaintes ne sont qu'en partie fondées. Les détenus ont de tout en abondance excepté le pain dont la quantité n'est pas suffisante pour des hommes robustes et pleins de santé.

Le grand jury a découvert dans la maison de travail de la 2e Municipalité une pauvre petite négresse de neuf ans à peine, dont le corps n'est qu'une plaie. C'est sa maîtresse, une dame Adams, qui l'a mise dans cet affreux état. L'enfant a été brûlée et lacérée par sa maîtresse qui avait imaginé ou plutôt deviné, pour augmenter les souffrances de sa victime, toutes les tortures oubliées de l'inquisition. Le grand jury demande avec raison que cette furie soit arrêtée et reçoive le juste châtiment de la loi.

Le rapport se termine par des éloges adressés au juge pour la courtoisie et l'affabilité dont il n'a pas cessé un seul instant de faire preuve envers les membres du grand jury.

Les Douanes.—Nous avons publié hier la circulaire de la trésorerie qui ordonnait la mise en état de disponibilité des gardes côtes, le renvoi de leurs équipages, la diminution du traitement des officiers de douane, &c., pour se conformer au règlement qui limitait les frais de perception. Une résolution conjointe abrogeant ce règlement vient d'être voté par le Sénat et sera sans doute adopté par la Chambre. L'une des entraves que l'ancienne administration a voulu susciter, en se retirant, à celle qui la remplaçait sera de la sorte déplacée et les douanes ne seront pas privées du bénéfice des gardes-côtes qui seules peuvent prévenir la contrebande sur le littoral. Les officiers de douane continueront aussi à toucher le traitement qui leur a toujours été alloué et qui n'est certes pas exagéré.

ARRIVEE DE L'OHIO.

Le steamer *Ohio*, venant de New-York, est arrivé hier soir dans notre port. Il a touché à la Havane le 20, mais il n'a pas apporté de journaux de l'île.

L'*Ohio* a abordé hier matin, en remontant le fleuve, le bâteau *Diana* ayant en remorque la barque *Col. Stanton*. Le *Diana* se dirigeait vers la barre et est passé sous la proue de l'*Ohio* à une petite distance. Les bâteaux marchaient à une trop grande vitesse pour qu'une collision n'eut pas lieu. Le remorqueur et la barque abordés par le travers ont été littéralement brisés et ont sombré presque immédiatement. Toutes les personnes qui se trouvaient à bord ont pu se sauver.

Théâtre d'Orléans.—La représentation de ce soir au théâtre d'Orléans s'élèvera à la hauteur d'une véritable solennité. Non seulement le programme annonce un opéra nouveau, mais l'œuvre d'un compositeur qui nous est encore inconnu. Les quatre actes de *Jérusalem* réunissent, dit-on, la plupart des beautés qui donnent un cachet de grandeur et d'originalité à la musique de Verdi. Chacun voudra les entendre.

Leçons.—En se référant à nos colonnes d'annonces on verra que MM. J.-A. Godoy et G. de Cuevas, anciens éditeurs du journal *El Telegrafo*, ouvriront le 1er février prochain une classe du soir pour l'enseignement de l'espagnol, et qu'ils se sont adjoints M. J. T. Bournos, lequel est chargé de donner les leçons d'anglais et de français. Le cours sera de quatre mois. Les professeurs nommés plus haut ont fait leurs preuves dans l'enseignement et sont d'avance certains du patronage public.

CONGRES.

Sénat, 15 janvier—Le Sénat désigne au scrutin le comité des spoliations françaises. Le comité se compose de MM. Smith, Bradbury, Mangum Sturgeon.

M. Foote annonce qu'il réclamera lundi le 21 janvier la prise en considération de son bill sur les territoires.

La résolution conjointe suspendant pour le moment la restriction des frais de perception et la réserve sur le traitement des officiers de douane, est prise en considération et adoptée.

Les résolutions de M. Bradbury invitant le président à s'expliquer sur la destitution de certains fonctionnaires publics, sont longuement discutées par le Sénat. M. Maugum propose de les déposer sur le bureau. Sa motion est repoussée par 29 voix contre 22. M. Bradbury fait alors un long discours en faveur de ses résolutions. Il reproche au Président d'avoir osé destituer un seul fonctionnaire après ses manifestes électoraux, comme et le général Taylor avait promis de conserver en place tous les locofocos et de proscrire les whigs dont il haranguait les doctrines et qui offraient de le soutenir! L'absurde plaidoyer de l'orateur a fait sourire plus d'un honorable membre, même sur les bancs democrates. M. Bradbury s'est écrié que les whigs voulaient s'emparer des dépouilles, oubliant qu'en adressant ce reproche à ses adversaires il stigmatisait son propre parti. Le Sénat, à moitié endormi par cette harangue, s'est empressé de s'ajourner.

Chambre des Représentans.—La Chambre procède à l'élection d'un sergent d'armes. Au troisième scrutin, M. A. J. Glossbrenner reçoit 107 voix contre 102 données à M. Senter M. Giddings et est proclamé dûment élu.

La Chambre s'ajourne.

M. Cass et le proviso Wilmot.—Dans un discours qu'il a prononcé le 21 courant, au Sénat, sur l'esclavage dans les territoires, M. Cass a déclaré nettement que le proviso Wilmot était inconstitutionnel, et qu'il ne voterait pour aucun bill dans lequel cette clause serait insérée. Le sénateur du Michigan a ajouté qu'il résignerait son mandat plutôt que d'obéir à l'ordre de voter pour le proviso Wilmot, et il a dit en terminant, que le Congrès n'avait pas le droit de statuer sur la question de l'esclavage dans les territoires.

Très bien, M. Cass!

Les Hongrois à Washington.—La députation hongroise dont nous avons parlé hier, est arrivée à Washington le 15 de ce mois et a été immédiatement introduite auprès du président par le maire de la ville. Uphazy, ancien gouverneur de Comorn, a pris la parole. Il a dit qu'il était arrivé au comble de ses désirs en se trouvant en présence du chef vénéré d'une grande république, d'un pays où régnait le culte de la liberté et de la justice. Il espère que le gouvernement americain élèvera sa voix puissante pour obtenir la délivrance de Kossuth et de ses malheureux compagnons. Le président a répondu par une allocution touchante qui a été interprétée aux braves Hongrois et qui les a profondément attendris.

EUROPE.

Les journaux de New-York ont tous publié un bulletin télégraphique très complet des nouvelles européennes apportées par le *Canada*. Nous empruntons au *Courrier des Etats-Unis* sa traduction du bulletin:

Russie, Autriche et Turquie.

Le plus important est sans contredit celui d'une insurrection formidable qui aurait éclaté simultanément dans la Servie, la Slavonie et les provinces de l'Autriche désignées sous le titre de Confins militaires. Tous les régiments autrichiens qui se trouvent sur la ligne de la Save et du Danube, se seraient revoltés et tout en apportant aux insurgés leur concours, enlèveraient ainsi à l'Empire une portion de ses meilleures forces. Le centre du mouvement serait dans le district militaire de Peterwardein, et les districts avoisinants; le soulèvement des troupes aurait été provoqué par un décret du 18 novembre dernier, organisant le *Woiwodschaft*; mais à côté se trouve l'insurrection populaire qui a des proportions [illegible], si la dépêche n'exagère pas. Les forces militaires des rebelles étaient aux dernières nouvelles de 126,000 hommes, avec 110 canons; et l'on craignait que la Croatie ne fit bientôt cause commune avec eux, ce qui aurait porté immédiatement leurs forces à 200,000 hommes et 300 canons. Les désertions diminuent d'ailleurs chaque jour les régiments autrichiens et fournissent de nouvelles recrues aux insurgés.

Cette insurrection aurait un double but: elle est dirigée tout à la fois contre la Turquie de qui dépend la Servie et contre l'Autriche elle-même. Elle aurait eu pour fauteur le gouvernement Russe qui tient à créer des embarras sérieux à l'Empire qui avait accepté sa protection, aussi bien qu'à celui qui a osé lui résister. Le prince de Servie, encouragé par les émissaires russes qui ne se cachent pas de leurs intrigues, a refusé le tribut qu'il doit à la Porte; il fait armer ses sujets et il compte résister énergiquement aux mesures de rigueur que pourra employer son suzerain. Il sait qu'il aura l'appui de la Russie, et celle-ci semble attendre ce pour mieux dire appeler le moment où elle pourra entrer en armes sur le territoire de l'Empire Ottoman. Cela ne tardera plus sans doute. Elle est prête et ses forces se concentrent de jour en jour davantage sur la frontière.

Tandis que le czar forme de lointains projets, il est exposé comme toujours à des dangers sérieux à l'intérieur. La cour de Russie a été de toute antiquité un foyer de conspirations, et l'on y compte les souverains qui n'ont pas péri par le fer ou le poison. L'antagonisme des Boyards et du czar n'a point cessé; l'on assure que les premiers avaient organisé une vaste conspiration dont le centre était à Moscou et qui devait éclater le premier jour de l'an. Elle n'allait à rien moins qu'à se débarrasser de l'Empereur et à déposer de même coup la famille des Romanoff. On ne dit point par qui les conspirateurs devaient le remplacer. Ces conspirateurs appartenaient tous à la noblesse Russe, et dans le complot ne figure aucun Polonais.

Quant à l'Autriche, l'insurrection des confins militaires n'est [illegible]

les provinces polonaises qui dépendent de son empire. Des régiments qui tiennent garnison à Comorn se sont révoltés; ils ont massacré leur officiers, et l'on ne dit pas si l'on a pu les faire rentrer dans l'ordre. Les finances du gouvernement sont dans l'état le plus triste; le déficit augmente tous les jours, et l'on parle d'un nouvel emprunt de 30,000,000 florins, qui serait ouvert dans le royaume Lombard Vénitien, la seule province de l'Empire où l'autorité paraisse rétablie pour quelque temps. Les derniers événements, s'ils se confirment, viendront sans doute susciter de nouveaux obstacles à ce projet. L'Autriche semble n'avoir triomphé un instant que pour retomber plus avant dans l'abîme qui se creuse sous ses pas.

France.

L'impôt sur les boissons est décidément rétabli. L'assemblée législative l'a voté, et elle a en outre accordé déjà au ministère les trois quarts des crédits demandés pour 1850.

La Banque de France a été autorisée à porter de 443,000,000 à 525,000,000 francs la circulation de ses billets.

Une enquête doit être commencée immédiatement pour étudier les modifications qu'on pourrait apporter aux droits de douane sur les céréales et les produits alimentaires, ainsi que sur les matières premières destinées aux manufactures. Le but de cette enquête, demandée par le Président, doit être surtout l'amélioration du sort des classes ouvrières et le développement du travail.

La dépêche nous donne une liste de nominations diplomatiques publiées par le *Moniteur* du 21 décembre; mais quelques-uns des noms se trouvent si singulièrement estropiés qu'il est difficile de les rétablir; pourtant nous l'essayons, sauf à les corriger, s'il y a lieu:

Le général de Castelbajac, Ministre plénipotentiaire à St-Pétersbourg;
M. de Lascours, ministre à Vienne;
M. de Persigny, " à Berlin;
M. de Bassano, " à Stuttgardt;
M. d'Harcourt, " à Bade;
M. Maréchal, Secrétaire d'Ambassade à Londres.

Louis-Napoléon et le général Changarnier se sont de nouveau réconciliés, dit aussi la dépêche.

La situation pécuniaire du président est des plus déplorables, si l'on peut ajouter foi aux bruits qui courent. Il serait endetté déjà de quelque chose comme six millions de francs, et ce serait à l'Assemblée qu'on s'adresserait prochainement pour solder ce passif.

Etats Romains.

Le pape est toujours hors de Rome; et son retour, maintenant, n'aura lieu qu'après la négociation de l'emprunt nécessaire pour remettre un peu d'ordre dans les finances. On a rétabli la taxe sur les farines, et ce rétablissement a causé, dans les provinces, un mécontentement qui a amené quelques désordres.

Angleterre, Indes et Chine.

Les nouvelles politiques de la Grande-Bretagne sont à peu près nulles. Le parlement anglais doit se réunir le 3 février, et l'on pense que le gouvernement présentera, dès l'ouverture, d'importantes mesures politiques et commerciales. Le *Morning Advertiser* laisse entendre que le cabinet ne serait pas éloigné de consentir à ce que le Canada se séparât de la mère-patrie. Cette colonie est, au point de vue financier, un fardeau, et l'Angleterre ne pourrait que gagner à une séparation. On assure, en outre, qu'un vigoureux effort sera tenté, au parlement, pour restaurer une partie des anciennes lois de protection; mais on ne s'inquiète que fort peu de l'issue de cette tentative sans espoir.

Le marché monétaire est toujours facile et abondant. On recherche fort le bon papier à l'escompte. Les valeurs américaines se maintiennent en faveur, et n'ont subi aucune variation sensible. Le marché aux céréales est ferme, avec une tendance à la hausse. Le coton a monté de 1/8 d.

Les nouvelles de Calcutta sont du 8; de Madras, du 14; et de Bombay, du 17 octobre. La politique était au calme dans l'Inde, mais le commerce était prospère et plein d'activité.

Pérou et Bolivie—Le Congrès du Pérou a ratifié le 6 novembre l'engagement pris à Londres par l'ambassadeur péruvien relativement à l'extinction de la dette de la république, au moyen d'une caisse d'amortissement qui sera créée le 1er avril 1855.—L'élection du président n'était pas encore terminée: la lutte entre les différens candidats était extrêmement vive.

Une grande agitation règne en Bolivie. L'amnistie générale accordée par le président excite les plus vives alarmes dans une partie de la population. On craint que les exilés en rentrant dans le pays ne fomentent de nouvelles discordes.

Chili.—Les journaux de Valparaiso jusqu'au 29 novembre ont été reçus à New-York. Le steamer *Chesapeake* est arrivé le 12 décembre dans le premier de ces ports. La farine se vendait alors à trente piastres le sac, pesant 196 livres. Le bœuf et le porc étaient cotés nominalement à $25 et même à $35, mais la place en était dépourvue. Les mines de Capiapo fournissent aussi abondamment que par le passé.

Le lieutenant Gillis, de la marine des Etats-Unis, est arrivé à Valparaiso pour y établir un Observatoire.

La question de l'instruction publique est vivement débattue au Chili. On parle d'y créer des écoles gratuites comme celles des Etats-Unis.

La situation politique est mauvaise. Il n'y a aucun accord parmi les chefs de parti et les membres du cabinet eux-mêmes sont divisés. Il en résulte que personne n'est satisfait de l'état actuel des choses.

Le projet d'un chemin de fer à Capiapo n'est pas abandonné; on s'en occupe plus que jamais.

Le Congrès extraordinaire siégeait encore. On s'attendait à des débats extrêmement vifs sur la question du revenus.

Le commerce du Chili se développe avec une grande rapidité.

La Californie et l'administration.—Une dépêche télégraphique nous apprend que le Président a transmis avant-hier, le 22, un message au Congrès sur les affaires de la Californie. Il me formellement avoir exercé aucune influence pour obtenir l'adoption d'une constitution dans notre nouvelle province. L'hon. Tos. Butler King et le général Riley ont été chargés, il est vrai, d'offrir leur concours aux auteurs de la charte, mais aucune instruction particulière ne leur avait été donnée. C'est le peuple lui-même qui a déterminé la forme du gouvernement de la Californie. L'administration n'a pas le droit d'imposer un gouvernement à cette province, parcequ'elle a été conquise. Le Président termine en engageant le Congrès à admettre la Californie dans l'Union en qualité d'Etat.

Chronique Locale.

Cour de Circuit des Etats-Unis — affaire Gaines.—Cette affaire célèbre a été ouverte hier à la Cour de Circuit et continuera à être plaidée pendant plusieurs jours. Les avocats des demandeurs sont: John A. Campbell, de l'Alabama, J. R. Grymes et P. C. Wright; ceux des défendeurs sont: I. T. Preston, G. B. Duncan, J. Lavergne, L. Janin, T. G. Morgan, H. D. Ogden, R. Preaux, J. H. Holland et T. H. Lewis.

Première cour de district — Robert Watson s'étant reconnu coupable de l'accusation de vol pour laquelle il comparaissait en cour, a été condamné à deux ans de pénitencier.... Henry Curtis a été trouvé coupable de vol.... John Wilson et J. Ray accusés de vol ont également été trouvés coupables.

Seconde Municipalité—La Cour du recorder Baldwin était hier encombrée d'un nombre considérable de prisonniers arrêtés sous accusation d'assaut et batterie, bris de paix, ivrognerie, et autres délits sans importance.

—Pendant la nuit de mardi la malle d'un passager du steamboat Shamrock, nommé John McCimmon, a été défoncée, et une somme de $1,170 en or a été enlevée. Le steward et la femme de chambre du bateau furent immédiatement arrêtés, mais nulle évidence ne pesant sur eux, ils ont été acquittés.

—Le recorder Génois a envoyé hier pour trois mois, à la maison de travail, les nommés D. Wilson, W. Watson, H. Forest, J. Anderson, Ceo Quim, James Foot et H. Foster, tous gens sans aveu et sans domicile.

Le recorder Génois a lancé hier un mandat d'amener contre un nommé A. Dryer, accusé d'avoir assailli J. Beighrist et de l'avoir grièvement blessé à la tête en le frappant avec une barre de bois.

Henry Shodrick a été arrêté hier dans la Première Municipalité sous l'accusation de n'avoir d'autre profession que celle de voleur. On a trouvé sur lui une pince en fer parfaitement disposée pour défoncer les portes et les malles. Il a été condamné à six mois de prison.

Daniel Noote accusé d'avoir troublé le repos public et fait résistance à un officier de police dans l'exercice de ses fonctions, a été condamné à $10 d'amende. N'ayant pu satisfaire à sa condamnation en numéraire, le recorder l'a envoyé en prison pour quinze jours.

CONSEIL-GÉNÉRAL.

Séance de lundi, 21 janvier 1850.

Le Conseil se réunit conformément à l'ajournement.

M. Caldwell est appelé au fauteuil.

Membres présens—MM. Bénit, Caldwell, Culbertson, Jarvis, Roselius, Burgi et Théard—7.

Membres absens—MM. Allen, Tompkins, Vignet et Vandegriff—4.

Absent avec permission de congé,—M. Beebe.

Sur motion, le Conseil procède à élire au scrutin un président. MM. Bénit et Jarvis sont nommés vérificateurs. Sur 7 voix, M. Caldwell en reçoit 6; 1 voix perdue. Conséquemment M. Caldwell est déclaré dûment élu président.

Le journal de la dernière séance est lu et approuvé.

On lit une pétition de M. John Schuman et autres, débitants de bière, lesquels appellent l'attention du Conseil à l'article 31 d'une ordonnance passée le 15 novembre dernier.—Référée, sur motion, au comité des finances.

Rapport des Comités.

M. Bénit, rapporteur du comité des réclamations, présente les rapports et les résolutions qui suivent, lesquels, sur motion et après la suspension du règlement, sont adoptés.

Le comité des réclamations auquel ont été référés les [illegible]

comptes et croit qu'ils doivent être acquittés sur les fonds de la caisse générale d'amortissement. Votre comité présente par conséquent la résolution suivante:

Résolu que le secrétaire de ce Conseil soit requis de transmettre au contrôleur de la caisse d'amortissement toutes les lettres ci-dessus et les réclamations qui les accompagnent.

(Signé) Jules Bénit, Rapporteur.
John Culbertson.

Le comité des réclamations auquel ont été référés les comptes des différents journaux pour publications d'avis d'élection, ayant examiné lesdits comptes, les trouve exacts et vous soumet conséquemment les résolutions suivantes:

Résolu que le maire soit autorisé à émettre ses mandats, suivant la proportion de chaque Municipalité, en faveur des propriétaires des journaux suivans, savoir:

Au Courrier de la Louisiane,	$54	00
Au German Courier,	37	50
A la Patria,	47	50

Résolu que le Maire soit autorisé à émettre son mandat en faveur de MM. Magne et Weisse, sur le trésor de la Première et de la Troisième Municipalité, pour la somme de deux cent trente quatre piastres et soixante-six cents ($234 66) pour avoir publié les avis d'élection ordonnés par M. J. L. Lewis, shérif de la paroisse d'Orléans, conformément à la loi.

Il est en outre résolu que le Maire soit autorisé à émettre son mandat en faveur du propriétaire de l'*Orléanais*, sur la Première et la Troisième Municipalité, pour la somme de deux cent huit piastres ($208) pour avoir publié les avis d'élection ordonnés par J. L. Lewis, shérif de la paroisse d'Orléans, conformément à la loi.

(Signé) Jules Bénit, rapporteur.
John Culbertson.

M. Vandegriff vient occuper son siège.

M. Jarvis présente la résolution suivante, laquelle, sur motion et après la suspension du règlement, est adoptée et référée à un comité spécial de trois membres.

Attendu que l'accroissement de population de la Nouvelle-Orléans, ses ressources et ses richesses, la placent au premier rang des villes américaines; et qu'aucun registre officiel ne constate ce progrès, comme à Boston, Charleston, New-York, Savannah et St-Louis où il se publie un travail de statistique et de recensement.

Résolu qu'un comité de trois membres soit nommé pour examiner s'il ne conviendrait pas de demander aux trois municipalités de se joindre au Conseil Général pour nommer et rétribuer une ou plusieurs personnes chargées de préparer un travail comme ceux publiés dans d'autres villes, et dans lequel seraient consignés les différens recensements de la Nouvelle-Orléans y compris celui de 1850, et d'autres renseignements relatifs à sa population, à ses ressources, à ses obligations, à sa salubrité, &c., &c.

Le président désigne pour former le dit comité MM. Nathan Jarvis, John Culbertson et Jules Bénit.

M. Burgi présente la résolution suivante, laquelle, après la suspension du règlement, est adoptée:

Résolu que le rapporteur du comité des cours et prisons soit autorisé à acheter quatre pendules pour l'usage de la 2me, de la 3me, de la 4me et de la 5me cour de district, pourvu qu'elles ne coûtent pas plus de quinze piastres chacune.

Sur motion, le Conseil s'ajourne au deuxième jeudi de février prochain, à six heures du soir.

RICHARD HAGAN, Secrétaire.

FEUILLETON.

SUITE DES

Mémoires d'un Médecin.

LE COLLIER DE LA REINE.

Femme et Démon.

Jeanne avait remarqué le trouble de Charny, la sollicitude de la reine, l'empressement de tous deux à lier conversation.

Pour une femme de la force de Jeanne, c'en était plus qu'il n'en fallait pour deviner beaucoup de choses; nous n'avons pas besoin d'ajouter ce que tout le monde a compris déjà.

Après la rencontre ménagée par Cagliostro entre Mme de la Mothe et Oliva, la comédie des trois dernières nuits peut se passer de commentaires.

Jeanne, rentrée auprès de la reine écouta, observa; elle voulait démêler sur le visage de Marie-Antoinette les preuves de ce qu'elle soupçonnait.

Mais la reine était habituée depuis quelque temps à se défier de tout le monde. Elle ne laissa rien paraître. Jeanne en fut donc réduite aux conjectures.

Déjà elle avait commandé à un de ses laquais de suivre M. de Charny. Le valet revint annonçant que M. le comte avait disparu dans une maison au bout du parc, auprès des charmilles.

Plus de doute, pensa Jeanne, cet homme est un amoureux qui a tout vu.

Elle entendit la reine dire à Mme de Misery:

—Je me sens bien faible, ma chère Misery, et je me coucherai ce soir à huit heures.

Comme la dame d'honneur insistait:

—Je ne recevrai personne, ajouta la reine.

—C'est assez clair, se dit Jeanne: telle serait qui ne comprendrait pas.

La reine, en proie aux émotions de la scène qu'elle avait eue avec Charny, ne tarda pas à congédier toute sa suite. Jeanne s'en applaudit pour la première fois depuis son entrée à la cour.

—Les cartes sont brouillées, dit-elle; à Paris! Il est temps de défaire ce que j'ai fait.

Et elle partit aussitôt de Versailles.

Conduite chez elle, rue Saint-Claude, elle y trouva un superbe cadeau d'argenterie que le cardinal avait envoyé le matin même.

Quand elle eut donné à ce présent un coup d'œil indifférent, quoiqu'il fut de prix, elle regarda derrière le rideau chez Oliva, dont les fenêtres n'étaient pas encore ouvertes. Oliva dormait, fatiguée sans doute; il faisait très chaud ce jour-là.

Jeanne se fit conduire chez le cardinal qu'elle trouva radieux, bouffi, insolent de joie et d'orgueil; assis devant son riche bureau, chef d'œuvre de Boule, il déchirait et écrivait sans se lasser une lettre qui commençait toujours de même et ne finissait jamais.

A l'annonce que fit le valet de chambre, Mgr le cardinal s'écria:

—Cette chère comtesse!

Et il s'élança au-devant d'elle.

Jeanne reçut les baisers dont le prélat couvrit ses bras et ses mains. Elle se plaça commodément pour soutenir du mieux possible la conversation.

Monseigneur débuta par des protestations de reconnaissance, qui ne manquaient pas d'une éloquente sincérité.

Jeanne l'interrompit.

—Savez-vous, dit elle, que vous êtes un délicat amant, monseigneur, et que je vous remercie!

—Pourquoi?

—Ce n'est pas pour le charmant cadeau que vous m'avez fait remettre ce matin; c'est pour la précaution que vous avez eue de ne pas me l'envoyer dans la petite maison. Vrai, c'est délicat. Votre cœur ne se prostitue pas, il se donne.

—A qui parlera-t-on de délicatesse, si ce n'est à vous, répliqua le cardinal.

—Vous n'êtes pas un homme heureux, fit Jeanne; vous êtes un dieu triomphant.

—Je l'avoue, et le bonheur m'effraie; il me gêne; il me rend insupportable la vue des autres hommes. Je me rappelle cette fable païenne du Jupiter fatigué de ses rayons.

Jeanne sourit.

—Vous venez de Versailles? dit il avidement.

—Oui.

—Vous....l'avez vue?

—Je....la quitte.

—Elle....n'a....rien dit?

—Eh! que voulez-vous qu'elle dit!

—Pardonnez; ce n'est plus de la curiosité, c'est de la rage.

—Ne me demandez rien.

—Oh! comtesse.

—Non, vous dis-je.

—Comme vous annoncez cela! On croirait à vous voir que vous apportez une mauvaise nouvelle.

—Monseigneur, ne me faites pas parler.

—Comtesse! comtesse....

Et le cardinal pâlit.

—Un trop grand bonheur, dit-il, ressemble au point culminant d'une roue de fortune; à côté de l'apogée, il y a le commencement du déclin. Mais ne me ménagez point, s'il y a du malheur; il n'y en a point...., n'est-ce pas.

—J'appellerai cela, au contraire, monseigneur, un bien grand bonheur, répliqua Jeanne.

—Cela?....quoi cela?....que voulez vous dire?....quelle chose est un bonheur?

—N'avoir pas été découvert, dit sèchement Jeanne.

—Oh!....Et il se mit à sourire. Avec des précautions, avec l'intelligence de deux cœurs et d'un esprit....

—Un esprit et deux cœurs, monseigneur, n'empêchent jamais des yeux de voir dans les feuillages.

—On a vu! s'écria M. de Rohan effrayé.

—J'ai tout lieu de le croire.

—Alors....si l'on a vu, on a reconnu?

—Oh! pour cela monseigneur, vous n'y pensez pas; si l'on avait reconnu, si ce secret était au pouvoir de quelqu'un, Jeanne de Valois serait déjà au bout du monde, et vous, vous devriez être mort.

—C'est vrai. Toutes ces réticences, comtesse, me brûlent à petit feu. On a vu, soit. Mais on a vu des gens se promener dans un parc. Est-ce que cela n'est pas permis?

—Demandez au roi.

—Le roi sait!

—Encore un coup, si le roi savait, vous seriez à la Bastille, moi à l'hôpital. Mais comme un malheur évité vaut deux bonheurs promis, je vous viens dire de ne pas tenter Dieu encore une fois.

—Plaît-il? s'écria le cardinal; que signifient vos paroles, chère comtesse?

—Ne les comprenez-vous pas?

—J'ai peur.

—Moi, j'aurais peur si vous ne me rassuriez.

—Que faut-il faire pour cela?

—Ne plus aller à Versailles.

Le cardinal fit un bond.

—Le jour? dit-il en souriant.

—Le jour d'abord, et ensuite la nuit!

M. de Rohan tressaillit et quitta la main de la comtesse.

—Impossible, dit-il.

—A mon tour de vous regarder en face, répondit-elle; vous avez dit, je crois, impossible. Pourquoi impossible, s'il vous plaît?

—Parce que j'ai dans le cœur un amour qui ne finira qu'avec ma vie.

—Je m'en aperçois, interrompit-elle ironiquement, et c'est pour en arriver plus vite au résultat que vous persisterez à retourner dans le parc. Oui, si vous y retournez, votre amour ne finira qu'avec votre vie, et tous deux seront tranchés du même coup.

—Que de terreurs, comtesse, vous si brave hier!

—J'ai la bravoure des bêtes. Je ne crains rien, tant qu'il n'y a pas de danger.

—Moi, j'ai la bravoure de ma race. Je ne sais briller qu'en présence du danger même.

—Très bien; mais alors permettez-moi de vous dire....

—Rien, comtesse, rien, s'écria l'amoureux prélat, le sacrifice est fait, le sort est jeté; la mort si l'on veut, mais l'amour! Je retournerai à Versailles.

—Tout seul, dit la comtesse.

—Vous m'abandonneriez? dit M. de Rohan d'un ton de reproche.

—Moi, d'abord.

—Elle viendra, elle.

—Vous vous trompez, elle ne viendra pas.

—Viendriez-vous m'annoncer cela de sa part? dit en tremblant le cardinal.

—C'est le coup que je cherchais à vous atténuer depuis une demi-heure.

—Elle ne veut plus me voir?

—Jamais, et c'est moi qui le lui ai conseillé.

—Madame, dit le prélat d'un ton pénétré, c'est mal à vous d'enfoncer le couteau dans un cœur que vous savez si tendre.

—Ce serait bien plus mal, Monseigneur, à moi, de laisser deux folles créatures se perdre faute d'un bon conseil. Je le donne, profite qui voudra.

—Comtesse, comtesse, plutôt mourir.

—Cela vous regarde, et c'est dit.

—Mourir pour mourir, dit le cardinal d'une voix sombre, j'aime mieux la fin du réprouvé. Béni soit l'enfer où je trouverai ma complice.

—Saint prélat, vous blasphémez, dit la comtesse; sujet, vous détrônez votre reine! homme, vous perdez une femme.

Le cardinal saisit la comtesse par la main, et lui parlant avec délire:

—Avouez qu'elle ne vous a pas dit cela? s'écria-t-il, et qu'elle ne me reniera pas ainsi.

—Je vous parle en son nom.

—C'est un délai qu'elle demande.

—Prenez-le comme vous voudrez; mais observez son ordre.

—Le parc n'est pas le seul endroit où l'on puisse se voir,—il y a mille endroits plus sûrs. La reine est venue chez vous, enfin!

—Monseigneur, pas un mot de plus; je porte en moi un poids mortel, celui de votre secret. Je ne me sens pas de force à le porter longtemps. Ce que vos indiscrétions, ce que le hasard, ce que la malveillance d'un ennemi ne feront pas, les remords le feront. Je la sais capable, voyez-vous, de tout avouer au roi dans un moment de désespoir.

—Bon Dieu! est-il possible! s'écria M. de Rohan, elle ferait cela!

—Si vous la voyiez, elle vous ferait pitié.

Le cardinal se leva précipitamment.

—Que faire? dit-il.

—Lui donner la consolation du silence.

—Elle croira que je l'ai oubliée.

Jeanne haussa les épaules.

—Elle m'accusera d'être un lâche.

—Lâche pour la sauver, jamais.

—Une femme pardonne-t-elle qu'on se prive de sa présence?

—Ne jugez pas celle-là comme vous me jugeriez.

—Je la juge grande et forte. Je l'aime pour sa vaillance et son noble cœur. Elle peut donc compter sur moi comme je compte sur elle. Une dernière fois je la verrai; elle saura ma pensée entière, et ce qu'elle aura décidé après m'avoir entendu, je l'accomplirai comme je ferais d'un vœu sacré.

Jeanne se leva.

—Comme il vous plaira, dit-elle. Allez seulement, vous irez seul. J'ai jeté la clé du parc dans la Seine, en revenant aujourd'hui. Vous irez donc tout à votre aise à Versailles, tandis que moi je vais partir pour la Suisse ou pour la Hollande. Plus je serai loin de la bombe, moins j'en craindrai les éclats.

—Comtesse! vous me laisseriez, vous m'abandonneriez! Oh! mon Dieu, mais avec qui parlerais-je d'elle!

Jeanne ici recorda les scènes de Molière; jamais plus insensé Valère n'avait donné à plus rusée Dorine de plus commodes répliques.

—N'avez-vous pas le parc et les échos! dit Jeanne; vous leur apprendrez le nom d'Amaryllis.

—Comtesse, ayez pitié. Je suis au désespoir, dit le prélat avec un accent parti du cœur.

—Eh bien! répliqua Jeanne avec l'énergie toute brutale du chirurgien qui décide l'amputation d'un membre: si vous êtes au désespoir, monsieur de Rohan, ne vous laissez donc pas aller à des enfantillages plus dangereux que la poudre, que la peste, que la mort! Si vous tenez tant à cette femme, conservez-vous-la, au lieu de la perdre, et, si vous ne manquez pas absolument de cœur et de mémoire, ne risquez pas d'englober dans votre ruine ceux qui vous ont servi par amitié. Moi je ne joue pas avec le feu. Me jurez-vous de ne pas faire un pas pour voir la reine? Seulement la voir, entendez-vous! je ne dis pas lui parler d'ici à quinze jours: le jurez-vous, je reste et je pourrai vous servir encore. Etes-vous décidé à tout braver pour enfreindre ma défense et la sienne? je le saurai, et dix minutes après je pars! Vous vous en tirerez comme vous pourrez.

—C'est affreux, murmura le cardinal, la chute est écrasante; tomber de ce bonheur. Oh! j'en mourrai.

—Allons donc, glissa Jeanne à son oreille; vous n'aimiez que par amour-propre ailleurs.

—Aujourd'hui c'est par amour, répliqua le cardinal.

—Souffrez alors, dit Jeanne, aujourd'hui; c'est une condition de l'état. Voyons, monseigneur, décidez-vous, resté-je ici? suis-je sur la route de Lausanne?

—Restez, comtesse, mais trouvez-moi un calmant. La plaie est trop douloureuse.

—Jurez-vous de m'obéir?

—Foi de Rohan!

—Bon! votre calmant est tout trouvé. Je vous défends les entrevues, mais je ne défends pas les lettres.

—En vérité! s'écria l'insensé, ranimé par cet espoir. Je pourrai écrire?

—Essayez.

—Et.... elle me répondrait!

—J'essaierai.

Le cardinal dévora de baisers la main de Jeanne. Il l'appela son ange tutélaire.

Il dut bien rire, le démon qui habitait dans le cœur de la comtesse.

ALEXANDRE DUMAS.
(*A continuer.*)

☞ On nous prie d'appeler l'attention du public sur la vente de beaux terrains situés rue Conti, Bourbon, Esplanade, &c. qui aura lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse St-Louis, par N. Vignie, encanteur. Pour plus de détail, voir l'annonce de la vente.

Vente par catalogue de marchandises sèches.

☞ Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente par colis de marchandises sèches de saison, qui aura lieu aujourd'hui, à dix heures, chez F. H. Petitpain, encanteur, No. 8, rue du Canal.

☞ J. A. Beard, encanteur, vendra aujourd'hui, à midi, à l'Arcade de Banks, 46 esclaves et la goëlette Melissa.

☞ La goëlette peut être visitée au nouveau Bassin et les esclaves chez l'encanteur, No 10, Arcade de Banks.

☞ MM. A. B. ROMAN,
J. L. WIBRAY,
DOMINIQUE BOULIGNY,

Seront soutenus à la prochaine élection de trois directeurs de la Banque des Citoyens, par
24 jan—☞ Nombre d'actionnaires.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mercredi soir, 23 janvier 1850.

Le marché au coton a été moins actif aujourd'hui; 3,000 balles seulement ont été faites à des cours fermes. Le middling vaut 11 1/2 cts la livre. Prix raisonnable en comparaison de ceux de Charleston où cette qualité se vendait vendredi dernier 12 @ 12 1/2 cts la liv. Les lettres du Canada arriveront ce matin.

Les marchés au sucre et à la mélasse ont été très animés; 900 boucauts de sucre ont changé de mains à des cours très fermes, et 1,000 barils de mélasse ont été faits de 15 @ 19 cts le gallon.

La farine est peu active et les prix sont à la baisse. 8,000 sacs de mais ont été vendus à 46 cts le boisseau.

Les provisions n'ont pas varié.

Le change est le même.

Le fret est très plat.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Navire Quebec, Brewster, pr New-York.
Arabia, Crangle, pr Liverpool.
Uriel, Simpson, pr Liverpool.
Barque Baltic, Ingraham, pr New York.
Brick Sacramento, Crane, pr New-York.
Fornax, Wilson, pr New-York.
J H Long, Long, pr New-York.
Goelette Buena Vista, Clark, pr Sabine River.

—ARRIVÉS.—

Steamship Ohio, Scheack, de New-York.
Navire Heinrick, Von Gagern, de Brême.
Monterey, Thatcher, de Rio Janeiro.
Amoy, Cunningham, de Belfast.
Champlain, Docan, de New-York.
Timoleon, Freeman, de Cadix.
John C Calhoun, Melcher, d'Anvers.
Barque Isabella Stewart, Kinney, de Kennebunk.
Yankee Blade, Bradstreet, de Bath.
Champion, Cochram, de Greenock.
Elizabeth, Jones, de Baltimore.
Gen Taylor, Chase, de la Rochelle.
Brick Nueva Enrique, Lopez, de Vera Cruz.
Goelette Tom Hicks, Keiffer, de Calcasieu.
F M Sears, Goodman, de Lavaca.
Victoria, Lewis, d'Apalachicola.
Jas K Polk, Fredericks, de Pensacola.
Two Friends, Suares, de Aranzas.

—STEAMERS.—

Woodman, Ankrim, de la Rivière Rouge.
Mondiana, Larose, de la Balize.
Gen Taylor, Powell, de Donaldsonville.
Kanawha, Bryan, de St Louis.
Gen Lafayette, Bentley, de Louisville.
St Ange, La Barge, de St Louis.
Princess No 3, Holmes, de New Carthage.
Harry Hill, Newell, de Nashville.
Autocrat, Goslee, de Memphis.
Monroe, Johnson, de St Martinville.
Medora, Powell, de Laforce.
De Witt Clinton, Devinney, de Pittsburg.

Au bas du fleuve et montant;

Navires Eudocia, Alice Wilson et une goelette —nom inconnu.
Towboat Louis Philippe, avec 2 navires.
Towboat Yankee, avec 1 navire, 1 barque et 2 goëlettes.

LIGNE DE CUNARD.

D'ANGLETERRE.

Niagara, pour Boston..............le 30 Janvier

D'AMERIQUE.

Niagara, de Boston.................[illegible] Février

QUARTIER-GÉNÉRAL.
LÉGION DE LA LOUISIANE.

Nlle-Orléans, le 23 janvier 1850.
ORDRES GENERAUX—No. 1.
Première revue d'inspection.

Conformément à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira le vendredi 22 février prochain, à neuf heures précises du matin, sur la Place d'Armes, en grande tenue, pour une revue d'inspection, et pour prendre part aux solennités publiques à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Washington.

Le major Gally, commandant le Bataillon d'Artillerie, fera tirer un salut national le 22 février au coucher du soleil, et un pareil salut, le 22 au lever du soleil.

La compagnie des carabiniers suisses, capitaine Grosjean, se rendra sur la place une demi heure avant l'heure précitée, pour fermer la grille et en garder les portes.

La Légion devant passer une partie de la journée hors de la ville pour manœuvres et évolutions de ligne, chaque homme se pourvoira en conséquence.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

D. AUGUSTIN,
Brigadier-général.
S. Lovett Waldo, aide de camp. 24 jan

Jules Cartier, Chirurgien-Dentiste, rue Bourbon, 37, près l'encoignure Douane, a l'honneur d'annoncer à ses clients et au public en général, qu'il est SEUL possesseur de l'ODONTILIS destiné à remplacer l'orification et le plombage des Dents cariées.

Cette substance nouvellement inventée surpasse tous les moyens employés jusqu'à ce jour. Elle s'assimile intimement avec l'émail de la dent dans laquelle on la pose, en prend la couleur, le poli et la consistance: ce qui rend impossible de la distinguer d'une voisine restée saine, et ne cause jamais de douleur. Elle est, par conséquent, débarrassée des graves inconvénients inhérents aux autres préparations mises en usage qui laissent toujours la dent ou noire, ou jaune et quelquefois très douloureuse.

Prix très modérés. 24 jan—3m

Classe pour l'enseignement de l'Espagnol, de l'Anglais et du Français.

LES soussignés avantageusement connus et capables de remplir le but qu'ils se proposent, se sont déterminés à ouvrir, sur la recommandation d'un grand nombre de personnes, une classe du soir pour les jeunes gens qui désirent se livrer à l'étude des langues ci-dessus.

La position géographique de la Nouvelle Orléans, qui doit nécessairement resserrer ses relations commerciales entre les Etats Espagno-Américains, point au besoin qui se fait sentir journellement de posséder ces trois idiomes, sont des motifs assez puissants pour faire entrevoir l'utilité d'une institution de ce genre.

L'ouverture de la classe aura lieu le 1er du mois prochain; le cours des leçons sera de quatre mois, et d'après une méthode que l'expérience a pleinement justifiée. Le prix du cours sera trente piastres par élève.

Les heures de classe seront de 7 à 9 du soir, trois leçons par semaine.

On pourra souscrire chez M. Bournos, rue Conti, No 95, entre Royale et Bourbon, ou la liste de souscription est déposée—les conditions sont moitié du cours d'avance.

En cas qu'il se présente des Messieurs assez versés dans la langue castillane, pour en connaître les auteurs classiques, on ouvrira une classe à part pour cet objet.

J. A. GODOY, } Ex-Rédacteurs del Telegrafo.
G. de CUEVAS,
J. T. BOURNOS, professeur de la langue française et de l'anglaise.
24jv—3t

Bureau de l'Exécutif, 6 novembre 1849.

ATTENDU que George W. Christy, ex-encanteur pour la ville et la paroisse d'Orléans, s'est adressé à moi pour la cancellation des bons suivants:

1o—Un bon de dix mille piastres souscrit par lui le 25 mai 1847, en qualité d'encanteur pour la ville et la paroisse d'Orléans, ensemble avec H. B. Cenas, A. H. Cenas et Jn. L. McLean comme sécurités; 2—Un bon de la somme de dix mille piastres, sous la date du 5 avril 1848, en faveur de Louis Bordelon, auditeur, avec H. B. Cenas et A. H. Cenas, comme sécurités.

En conséquence, moi, Isaac Johnson, Gouverneur de la Louisiane, donne par le présent avis à toutes personnes intéressées de déduire par écrit au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles les dits bons ne devraient point être cancellés et annulés.

(L. S.) Donné sous ma main et le sceau de l'Etat le huit novembre 1849 et la soixante quatorzième de l'Indépendance des Etats-Unis.

Par le Gouverneur, ISAAC JOHNSON.
Charles Gayarré, Secrétaire d'Etat. 24jv—30t

Liquidation Liquidation
MAISON VICTOR HEBERT,
149, RUE DE CHARTRES.

GRANDE ET BELLE REDUCTION
Dans les prix des nombreux articles qui composent le stock de cette maison.

LA MAISON victor HEBERT, dont l'acte de société expire le 15 mai prochain, offre à vendre dès à présent et jusqu'à cette époque, toutes ses marchandises à des prix que les acheteurs ne rencontreront nulle part à la Nouvelle Orléans.

Messieurs les propriétaires et entrepreneurs de bâtiments qui ont des maisons à faire tapisser, sont invités à venir visiter les papiers venus récemment par le navire Brunswick, du Havre, et ils se convaincront que ces papiers, tous de dessins nouveaux et du meilleur goût, sont cotés à des prix excessivement réduits.

Messieurs les marchands de la campagne trouveront une occasion favorable de faire, à bon marché, l'approvisionnement de tous les articles qui leur sont nécessaires, comme

Livres élémentaires (français et anglais);
Papiers à écolier, papier à lettres;
Encre, plumes d'oie et métalliques;
Crayons, ardoises, &c., &c.

Messieurs les négociants et toutes les administrations publiques et particulières trouveront également, à un grand rabais, à la librairie de Victor Hebert, des registres de toutes dimensions pour comptabilité, et toutes les fournitures de bureaux.

Les maisons d'éducation, outre les articles courants et tous les livres, trouveront une occasion rare de se fournir à peu de frais de livres pour distribution de prix.

Aussi pour Messieurs les architectes et dessinateurs de plans: Papier à dessin, Grand Aigle, Grand Monde, Elephant et Sans Fin—Tabachet, Règles plates de toutes dimensions, Equerres, Pistolets, Boîtes de Mathématiques, Couleurs, &c., &c.

Enfin le public en général est respectueusement invité à venir visiter le magasin de Victor Hebert, ou, en raison de la liquidation, toutes les marchandises seront positivement vendues beaucoup au-dessous des prix ordinaires.

On y trouvera, outre la librairie de fonds, toutes les nouveautés qui paraissent à Paris: journaux, brochures, pièces de théâtre, &c. Aussi—Un assortiment complet de livres de prières, Paroissiens en velours et livres de piété. En un mot une foule d'autres articles qu'il est impossible de mentionner tous. 24 janv—tf

TOILE A VOILE DE RUSSIE—En débarquement, à vendre par A. & M. [illegible],
24jv—3 [illegible], rue de la Douane

PAPIER A ENVELOPPE—1200 rames papier à enveloppe, en débarquement du navire St-Andrew, à vendre par BERNARD TURPIN,
24 janv—3 30, Vieille-Levée.

OUATE—20 balles ouate assortie, à vendre par BERNARD TURPIN,
24 janv—3 30, Vieille-Levée.

PISTACHES—24 barils pistaches fraîches, en débarquement et à vendre par J. F. BERCIER & Co,
24 jan 54 Vieille Levée

IMPERIALES pour le marché mexicain—120 balles 4/4 Impériales supérieures de Manchester, reçues par le Virginia, de Liverpool.
A vendre par Mc DOWELL & PECK,
23 jan 85, rue Gravier.

PLATILLES, BRITANNIA, CREAS—20 caisses Platilles fil 4/4; 10 dito Britannias 4/4; 10 dito Creas à la Morlaix; 5 dito Estopillas 7/8. En débarquement du navire Virginia de Liverpool, et à vendre par Mc DOWELL & PECK,
23 jan 85, rue Gravier.

Marchandises de Printemps.

ASSORTIMENT général venant d'arriver: Toile d'Irlande, Listados, Cotils blancs et fantaisie, Serviettes fil bordées, Mouchoirs batiste, Toile à chemises, Linons imprimés, Chemises regates, Balzorines, Organdis, Jaconats, Ginghams, Mousseline, Rubans en toile, Mousseline suisse à livres, Linon, Victoria, Mouchoirs Madras et Verone, Schals en soie, Indiennes. Ainsi qu'une grande variété d'articles pour le marché mexicain.
A vendre par Mc DOWELL & PECK,
23 jan 85, rue Gravier.

VINS EN BARRIQUES—40 barriques St-Julien Médoc;
90 barriques Margaux Médoc;
504 caisses vin blanc Haut Sauterne.
En déchargement de l'Arendal, venant de Bordeaux, et à vendre par J & J TARDOS,
23jv 31, Vieille Levée

COGNAC—58 quarts John Durand & Co, La Rochelle;
8 demi pipes A. de Mondore Cognac 1840.
En débarquement de l'Arendal, venant de Bordeaux, et à vendre par J & J TARDOS,
23jv 31, Vieille Levée

EAU DE VIE—700 futailles des marques suivantes: Jean Louis, Maghey, J J Dupuy, A. de Mondore, Alex de Montezun, A. I. Bisville, J Cassany & fils, John Durand & Co, La Rochelle, J Braud, Otard Dupuy & Co.
Dans les magasins de la douane et à vendre par J & J TARDOS,
23jv 31, Vieille Levée

VINS EN CAISSES—900 caisses des marques suivantes: St Emilion, Haut Talence, Léoville, Haut Brion, St-Julien, &c., &c., à vendre par J & J TARDOS,
23jv 31, Vieille Levée

CHAMPAGNE—300 paniers 1re qualité, à vendre par J & J TARDOS,
23jv 31, Vieille Levée

VIN ROUGE—90 barriques vin rouge, en débarquement du navire Arendal, venant de Bordeaux, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
23janv—6 90, rue St-Louis.

CHAUX DE THOMASTON—1000 barils, nouvellement reçus, et à vendre par BLOIS & FORTIER,
23 janv 91 rue des Magasins

CIMENT—400 barils Newark, Nelson & Brown, ciment hydraulique de Rosendel, en déchargement, et à vendre par BLOIS & FORTIER,
22 janv 91 rue des Magasins

PLATRE POUR ENGRAIS—150 barils pour engrais, à vendre par BLOIS & FORTIER,
23 janv 91, rue des Magasins

TERRE A FEU—250 barils terre Anglaise et Américaine, à vendre par BLOIS & FORTIER,
23 janv 91, rue des Magasins

PLATRE DE PARIS—300 barils plâtre frais calciné, en déchargement, et à vendre par BLOIS & FORTIER,
23 janv 91, rue des Magasins

BRIQUES A FEU—60,000 briques Anglaises de Baltimore et Pensacola, à vendre par BLOIS & FORTIER,
23 janv 91, rue des Magasins

SUCRE DE LA HAVANE.—60 caisses sucre blanc, en déchargement du brick Tiel, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
23 jan 34, Vieille Levée

CAFE DE LA HAVANE—75 [illegible] de la nouvelle récolte, en déchargement du brick Tiel, et à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
23 jan 34, Vieille Levée

☞ La barque norvégienne ARENDAL [illegible]

MAGASIN DE SOIERIES EN GROS
AU COMPTANT.
C. YALE Jr. & Co.
Soieries nouveautés.

—CHAPEAUX DE PAILLE, FANTAISIES,
—ARTICLES POUR MODISTES,
—RUBANS, DENTELLES,
—GANTS, CHALES,
—TOILE ET BAS.
No 97, rue des Magasins,
23 jan—6 m Entre Commune et Gravier

Bureaux réunis des Pompiers.

L'ÉLECTION annuelle de ce Bureau aura lieu mardi soir, 29 janvier, à 6 1/2 heures, dans la Salle de la Compagnie de la Pompe de la Louisiane, encoignure Perdido et Carondelet.

Une élection des officiers aura également lieu le même soir.

Par ordre du Président,
23 jan—6t J. STRAWBRIDGE, Secrétaire

AVIS.

LE Consul de France à la Nouvelle-Orléans, informe MM. les charpentiers constructeurs de navire qu'il recevra des soumissions cachetées pour la confection des réparations dont la barque française *Céphalide*, capitaine Renaud, a besoin, pour être en état de faire un voyage de long cours. Le devis de ces réparations est déposé à la Chancellerie du Consulat, rue Saint Pierre, où l'on pourra en prendre connaissance.

Les soumissions seront ouvertes le 31 janvier à l'heure de midi. 23jan—10t

DEMANDE D'EMPLOI—Un jeune homme bien recommandé désire trouver une place de commis dans un magasin; il parle bien le français et un peu l'anglais.
S'adresser au bureau de l'*Abeille* 23 jan

Succession de Joseph Givaudan.

LES créanciers de la succession de feu Joseph Givaudan, sont respectueusement invités à présenter leurs comptes dûment assermentés à l'étude de Louis T. Caire, No 59, Passage de la Bourse. 19 janv—10

Café et Grocerie à vendre.

POUR cause de maladie et de départ—Le café situé encoignure Dauphine et St-Louis; ledit établissement a un très beau stock de marchandises et une belle clientèle. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 18 janv—☞

Nouveau Barège.

C. M. SIMPSON, 29, rue de Chartres, vient de recevoir trois caisses barège nouveau, parmi lesquelles on trouvera 3,000 yardes à 25 cents, qualité supérieure, toute laine nouveaux dessins. 23 janv

A VENDRE, UNE HABITATION SUCRIERE de quatorze arpens de face au Bayou Lafourche, sur 40 de profondeur, à la distance de vingt milles plus bas que Thibodeauxville.
Pour les conditions, qui seront libérales, s'adresser à DUPOUR, WILLIAMSON & CO.,
23janv. 35, rue Natchez

INDIGO de Guatemala en débarquement du brick Tiel, de la Havane, à vendre par P. CUSACHS,
23 jan enc St Philippe & Condé

OR EN FEUILLES—20 paquets livrets d'Or couleurs claires et foncées, nouvellement reçus.
A vendre par P. CUSACHS,
23 jan Encoignure Condé et St Philippe

DROGUERIES.

4 boites manne en larmes,
3 caisses jus de reglisse,
3 do do de Calabre,
300 bouteilles sirop de Bryant,
300 do do Lamouroux,
100 boites papier à cautère,
200 do pâte pectorale,
200 1/2 boites do,
200 boites mou de veau,
En magasin et à vendre par P. CUSACHS,
23 janv Encoignure Condé et St Philippe.

Vrai Schals Cachemires de l'Inde.

LES dames sont invitées à venir examiner à mon magasin les magnifiques schals cachemires achetés pour mon compte aux dernières ventes de New-York. THOMAS BRADY,
18 janv 22, rue de Chartres.

Marché Mexicain.

MARCHANDISES pour le marché mexicain ayant droit au draw-back.
20 caisses coton en bobines de tous les numéros,
20 do fil en bobines, 100 et 200 yardes.
200 grosses boutons en nacre, à vendre à bas prix pour du comptant. LOVE & HOGG,
14jv—3m Magasin de Quincaillerie, 100, Poydras

ON DÉSIRE TROUVER A LOUER—Une négresse pouvant faire la cuisine, laver et repasser un peu.
S'adresser au No. 46, rue Bourbon. 24jv—3t

E. MEYER,
Ex-coiffeur de la duchesse d'Orléans,

PATRONNÉ déjà par de nombreuses familles de cette ville, a l'honneur d'offrir ses services aux dames de la Nouvelle-Orléans, pour coiffures de bal, soirées, spectacles, etc. Il mettra la plus grande exactitude à se rendre chez les personnes qui l'honoreront de leur confiance. Il se charge aussi d'enseigner la coiffure en peu de leçons, à un prix raisonnable.
Rue Toulouse No 141, entre Dauphine et Bourgogne.
Les personnes sont priées de prévenir quelques heures à l'avance. 24 janv—10

ALCOHOL—20 barils alcohol 92 @ 96 dernièrement reçu, à vendre par A. CUSACHS,
23 janv Encoignure Condé et St-Philippe.

EAU DE VIE—10 quarts-pipes vieux cognac 1829 E. Gasnty,
11 quarts pipes vieux cognac 1818 Geo. Maurin,
10 huitièmes do 1810 do.
En débarquement du navire Arendal, venant de Bordeaux, à vendre par AUG. MOLIER,
23 janv—6t No. 90, rue St-Louis.

EN débarquement du navire Areadal, venant de Bordeaux—
60 barriques vin rouge Montferrant bon ordinaire, à vendre par J. N. CURIEN,
23janv 32, rue Dumaine.

LE soussigné a transporté son magasin de la rue Condé, No 25, à la rue Dumaine, No 32, entre Condé et Levée.
23jan J. N. CURIEN.

A VENDRE pour cause de déménagement, à prix réduits,
6 barriques vin vieux Château-Gattien, extra fin.
6 do vin blanc Haut-Sauterne, extra fin.
150 caisses gelatine, des fabriques de Dreuze.
Chez J. N. CURIEN,
23janv 32, rue Dumaine.

ATTENDU par le navire Humboldt, venant du Havre—
20 caisses absinthe Verson & Lecoultre.
20 do do Aug. Leuba.
2 tonneaux fromages de Gruyere, à vendre à livrer par J. N. CURIEN,
22 jan 32, rue Dumaine.

EN débarquement du navire Arendal, venu de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
20 barriques Vin rouge de diverses qualités;
20 demi-barriques et barils vin blanc;
200 caisses Vin rouge.
G. M. LUCAS,
22 jan—1m 30, Bienville.

EN débarquement du navire l'Arendal, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
58 demi barriques Vin blanc 1re qualité, Haut Sauterne BOYER FRERES,
Enc. Moreau et Mandeville,
22 jan 3me municipalité.

VINS ROUGES—En barriques et en caisses, reçus dernièrement:
20 barriques Vins rouge marques diverses et en bonne qualité pour familles.
100 caisses vin rouge St-Julien Médoc.
A vendre par BOYER FRERES,
Enc. Moreau et Mandeville,
22 jan 3me municipalité.

A VENDRE par les soussignés à leur magasin, encoignure des rues Moreau et Mandeville, 3me municipalité:

En gros ou en détail:

10 quarts Cognac;
16 huitièmes dito 60 degrés;
13 pipes Genièvre de Hollande;
Brandy et Genièvre du Nord;
Porto, Madère et Whiskey;
Rhum, etc., etc.
22 jan BOYER FRERES.

VIN et Eau-de-vie en débarquement du navire Arendal, de Bordeaux.
112 futailles Eau-de-vie, des marques J. Augustin 4me preuve & M. Vauthier, 1re preuve, en demi, quarts et huitièmes de piques.
50 barriques Vin rouge St Emilion, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
21 jan 34, Vieille Levée.

F. A. GONZALES,
Magasin de Fourage, encoignure Enghien et Casacalvo.

FOIN, maïs, avoine, son, à vendre au plus bas prix du marché 3 nov—3m

E. CHAPMAN,
52, *rue Tchoupitoulas.* (près Poydras.)
MARCHAND DE GRAINS ET DE FOIN
LES ORDRES SERONT PROMPTEMENT REMPLIS.
Références:— J. & R. GEDDES,
G. A. PYNCHON.
20nov—1an.

A VENDRE en débarquement du navire Amérique, venant de Bordeaux,
20 barriques vin rouge St-Estèphe,
20 do do St Julien, à vendre par DUBUCH FRERES,
16 janv 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

A VENDRE en débarquement du navire Bengal, venant de Bordeaux,
100 caisses vin rouge St-Julien,
100 do do St-Estèphe,
75 do do blanc Haut-Sauterne,
25 barriques vin rouge Haut-Talence,
4 do do do vieux St Julien,
30 caisses fromages de Hollande de 12 à la caisse
10 cuveaux fromage Gruyère.
A vendre par DUBUCH FRERES,
16 janv 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

Barèges—Barèges.
Au No 6, rue de Chartres.

NOUS recevons en ce moment le plus grand et le plus bel assortiment de Barèges, que nous offrirons en vente à 25 et 30 cents par yarde.
GIQUEL & JAMISON,
10jan No 6, rue de Chartres.

JOSEPH PLAGNE SAVOISY,
Jardinier Decorateur.

Annonce respectueusement à MM. les Amateurs qu'il se chargera de tous les Jardins que l'on voudra bien lui confier. Sa longue expérience à la Nouvelle-Orléans où sa pratique est dûment estimée par les personnes qui l'ont employé, lui ont jusqu'à ce jour procuré le meilleur témoignage que l'on puisse désirer.

S'adresser à la serre de M. Bach, rue Royale, place St Antoine, derrière la cathédrale.

N. B. Arbres, arbrisseaux et plantes de tous genres, à vendre aux prix les plus modérés.
16janv—3m

GRAND PIANO A QUEUE
D'ERARD.

Envoyé à la Nouvelle-Orléans à M. Périer, pour être joué par Maurice Strakosch.

A. PERIER, rue Royale, 209, informe le public qu'il vient de mettre en vente le magnifique Piano d'Erard, joué par M. Strakosch à ses concerts à la Nouvelle-Orléans. Ledit Piano joué par cet artiste est recommandé sous tous les rapports et a été reconnu par les amateurs comme le meilleur instrument qui soit venu à la Nouvelle-Orléans. [illegible]

A VENDRE.

UN très bon CHEVAL [illegible]

AVIS—On désire un INSTITUTEUR français (de préférence une institutrice) pour les Ecoles Publiques de la seconde municipalité. Les demandes devront être adressées sous dix jours à M. Baldwin, président du Bureau, ou à l'un des soussignés.

J. A. MAYBIN,
J. W. GASKET, } Comité.
21 j—10 W. H. GARLAND.

AVIS.

LES personnes qui doivent au soussigné sont priées de ne pas payer entre les mains de Che. Mennult CHAS A. BARRIERE,
19 jan—☞ 90 rue de Chartres

M. HENRY DERON,
RUE ROYALE, No. 78, entre Conti et Bienville,
Allée du Daguerréotype.

A L'HONNEUR d'annoncer aux familles que, en dehors de ses leçons à l'Institut St Louis et autres, il peut consacrer quelques heures à des leçons particulières dans les diverses branches de l'enseignement français, soit en se rendant chez les élèves, soit à son propre domicile, rue Royale. 19 jan—1m

AVIS—Je préviens le public que mon fils JOSE m'ayant quitté pour aller travailler pour son compte et risque, je ne me rends responsable d'aucune dette qu'il pourrait contracter en mon nom.
Nouvelle Orléans, 19 janvier 1850.
19 jan—6 JOSE BARBA.

LES héritiers ou parens de feu DOÑA VERONICA CAMBRE, de Matanzas, sont priés de s'adresser au soussigné pour affaires qui les concernent.
F. A. LULING.
Bureau No. 13, maisons neuves de Donsan, entre les rues Douane et Bienville. 20 déc—1m

AVIS—Le public est prevenu qu'à dater de ce jour je révoque la procuration que j'ai donnée à M. F. Samson pour l'administration des affaires que je lui avais confiées.
Nlle-Orléans, le 9 janvier 1850.
11jv—60pc. VILLENEUVE LEBLANC.

Graines. Graines.

LE soussigné vient de recevoir par les navires Oxenbridge, Caledonia Brander et Hero, 20,000 pieds d'Asperges de 3 ans.
500 pieds beaux Dahlias doubles;
200 pieds de Rubarbe; 4 variétés Maïs du Nord. Aussi—50 boisseaux Pois anglais; Washington précoces, Impérial bleu, et double fleur Graines à ensemencer; Millet; Clous de girofles rouge et blanc; Mousse, etc. D. MAUPAY,
14 jan 95 rue du Canal.

VENTE AU PRIX COUTANT POUR LIQUIDATION—Soieries, dentelles, broderies, bas, indiennes, couvertures françaises et merinos, en général, marchandises françaises et du pays au prix coûtant. Les soussignés étant sur le point de liquider leur magasin de détail établi No 50, rue du Canal, offrent au prix coûtant toutes leurs marchandises d'hiver, en un mot tout ce qui comprend leur stock provenant d'importation récente.
E. VALMONT & Co,
50, rue du Canal, encoignure de l'Allée
10 janv de la Poste.

GAZES ET BAREGES,
Haute Nouveauté.

LES soussignés viennent de recevoir par le Radius, du Havre, une *grande variété de tissus légers* pour Robes de bal et soirées, parmi lesquels se trouvent des Crêpes et Pompadours-Dona entièrement nouveaux.

Barèges, Grenadines et Brésiliennes unis, toutes nuances,
do moiré, Caméléon,
Tissue des Fées, Gaze unie en couleurs vives,
Gaze Pompadour-Dona,
Barège Mignardise fond blanc,
do Brodé à petits dessins,
do Imprimé, dessins nouveaux,
Robes mousseline brodée, Crêpe de Paris.
Tulle blanc brodé pour robes,
Tulle Bruxelles, blanc et noir 4/4 et 8/4,
Volants de Dentelle blanche et noire,
Poult de soie, satin et Gros de Naples blancs,
Glacés, Rose, Blanc, Bleu, Cerise Puce.
Pèlerines, Guimpes, Berthes, Manches et Manchettes en dentelles,
Gants de Peau, qualité supérieure,
Mouchoirs brodés et unis, etc.
P. & E. REILLY,
21 jan Encoignure Royale et Canal.

EN débarquement du navire Bengal, capitaine Bray, de Bordeaux—
10 barriques vin rouge vieux Château Js. Corbian.
10 do do Vertheuil Médoc.
12 do do St-Julien do
12 do do Pauillac do
26 do vin rouge ordinaire St Estèphe
20 do vin blanc Haut-Sauterne.
18 barils do do
10 1/4 pipes vieux cognac H. Sutton 1831
A vendre par B. TALAMON,
19jv 182 & 186, rue Royale

EN débarquement du navire Viola, capitaine Jameson, du Havre—
100 1/4 boites sardines à l'huile, A. Gilles & Co.
2000 demi do do do
500 do do do
A vendre par B. TALAMON,
19 jv 182 et 186, rue Royale.

VIN DE CHAMPAGNE—300 paniers des marques "American Eagle" "Star Flag", d'envoi et consignation, de la maison de Mollet Ruinart de Rheims, à vendre par FRED. BONIS,
66, Conti, en face la Banque de la
18jv Louisiane.

PEAUX—850 peaux en déchargement de la barque Mary, de Tampico, à vendre par J. F. BERCIER & Co,
18 janv 54, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Bengal, venant de Bordeaux—
20 barriques vin ordinaire,
20 barriques vin blanc
A vendre par HENRY NOEL,
17 janv 103, rue Royale.

HUILE DE BALEINE—6000 galons belle pure, blanchie et naturelle, pour l'hiver, venant directement des manufactures de E. Howland & Co à New-Bedford, à vendre par
J. W. STANTON & Co,
17jv Encoig. Magasins et Lafayette.

EAU DE VIE DE COGNAC—10 quarts pipe et 10 huitièmes do, vieux Cognac 1844, Bisquit, Trichet & Co.
10 quarts pipe et 10 huitièmes do, vieux Cognac 1842, Bisquit, Tricoche & Co, en débarquement du navire Bengal, venant de Bordeaux et à vendre par A. CARRIERE,
17 jan 25 Vieille Levée.

EAU DE VIE DE COGNAC—Dans les magasins de la douane, 40 quarts pipes et 20 huitièmes do vieille eau de 1840, 1842 et 1844, Otard Dupuy & Co.
10 demi pipe, 20 quarts do et 20 huitièmes do, eau de vie de Cognac, Castillon je. 1825.
20 quarts pipes et 25 huitièmes do, vieille eau de vie, Castillon je. 1815.
10 quarts pipes et 20 huitièmes do, vieille eau de vie Celebrated Brandy Wine 1815.
5 demi pipes, 15 quarts et 20 huitièmes do, eau de vie de La Rochelle, A. Seignette—à vendre à des prix très modérés par. A. CARRIERE,
17 jan 25 Vieille Levée

A VENDRE en débarquement du navire Viola, venant du Havre,
6 tonneaux fromage véritable Gruyere.
32 caisses kirsch, marque E. Pernod, belle étiquette avec la Croix Fédérale. N. DUDOUYT,
16jv 13, rue Toulouse

A VENDRE en débarquement du navire Bengal venant de Bordeaux,
20 barriques vin vieux Médoc;
40 do do bon ordinaire;
50 barils vin blanc Haut Sauterne,
200,000 bouchons fins, réguliers;
20,000 do surfins do
20,000 do superfins do.
N. DUDOUYT,
16jv 13, rue Toulouse

MARCHANDISES mexicaines au drawback—Indiennes anglaises 9/8, mousselines imprimées cachemires, bayetas, flanelles imprimées, canelle de Ceylan, batiste en couleur, papier florette, à vendre à bas prix et à des conditions raisonnables.
R. D. BLOSSMAN,
7 jan No 12 rue Conti

BAYETAS & CANTONES—18 balles meilleures qualités des manufactures de M. John Edwards & Son, en déchargement du navire Adeline de Liverpool, à vendre par
R. D. BLOSSMAN,
18 déc 12, rue Conti.

AUX PLANTEURS SUCRIERS.

UNE personne, qui a acquis une grande expérience en qualité de planteur sucrier à la Jamaïque et qui possède à fond l'art du distillateur désire trouver à s'engager pour diriger une plantation sucrière en Louisiane, avec la certitude de pouvoir donner entière satisfaction dans cet emploi. Les renseignements les plus satisfaisans seront fournis et demandés.

S'adresser par écrit à N; boîte M No 7, à la poste de la Nlle Orléans. 31déc—au15fév

LE soussigné ayant associé à ses affaires son frère, Julius Cramer, continuera le même genre d'affaires sous la raison CRAMER & CO.
A. CRAMER,
1janv—1m 27, Bienville

A VENDRE—En débarquement du navire Bengal, de Bordeaux:
10 caisses 100 1/2 boites sardines à l'huile;
50 do 100 1/4 do do do;
12 do de pêches au jus;
22 do fruits assortis au jus;
4 do cèpes à l'huile en boites et 1/2 boites;
2 do champignons au naturel do do;
2 do truffes et pâtés truffés, assortis en demi et quarts de [illegible]
DUFOUR, WILLIAMSON & Co.,
22 janv 35, rue Natchez.

EN magasin, à vendre pour clore diverses consignations:
30 caisses vieux vin blanc Château d'Yquem Haut Sauterne;
40 do do rouge Cantenac en bouteilles et 1/2 bouteilles;
40 do do Lafite do do;
40 do do Gruau Larose do do;
40 do do Latour do do;
20 do do Léoville do do;
5 do do Branne Mouton;
20 do do de Bourgogne Chambertin;
40 barriques vieux vin "Pauillac;"
100 paniers champagne des marques les plus connues;
100 boites truffes du Perigord au naturel;
250 do demi boites petits pois;
200 do champignons au naturel;
25 caisses de framboises et pêches au jus; par DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
22 janv 35, rue Natchez.

Graines de Choux-fleurs et Radis.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Radius, du Havre, un magnifique assortiment de Choux fleurs et 800 liv. de Radis assortis, Radis longs, Navets rouges, et demi longs do, à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par
D. MAUPAY, Marchand de graines,
7jan 95, rue du Camp.

VINS DE CHAMPAGNE—10 paniers vin de Champagne, "Mailly" de B. & S. Irroy;
30 paniers champagne "Sillery" do do
20 do do "Express" do do
100 do do "Flag".
En magasin et à vendre par
LEOPOLD JEANNET & CO,
15jv 22, rue St-Louis

CIGARES DE LA HAVANE—En débarquement du brick Adams Gray—30 milliers de cigares de la Havane des meilleures marques, à vendre par
LEOPOLD JEANNET & CO,
15jv 22, rue St-Louis.

SERRURES FRANÇAISES—ouvrages assortis françaises, numéros assortis, en débarquement du navire Convoy, et à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
16 déc 22, rue St-Louis.

EAUX DE VIE—6 demi pipes eaux de vie fine champagne 1815 de Castillon;
6 quarts do do do;
8 huitièmes do do do;
En débarquement du navire Massachusetts, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
[illegible] 22, rue St-Louis.

[illegible]

AMUSEMENTS.

Théatre d'Orléans.

Jeudi, 24 Janvier 1850.

Première Représentation du célèbre grand opéra

JERUSALEM,

Grand Opéra en 4 actes et 8 tableaux, de Verdi.

☞ On commencera à 6 1/2 heures

Théâtre des Variétés
DE PLACIDE RUE GRAVIER.

JEUDI SOIR, 24 JANVIER.
On donnera la Comédie Populaire Intitulée:
THE RIVALS.

Sir Anthony Absolute, M. Bass—Bob Acres, M. T. Placide; David, M. Holland, Capitaine Absolute; M. C. Howard; Sir Lucius O'Trigger, M. Burrows; Falkland, M. Byrne: Lydia Languish (avec chant) Mme C. Howard, Mme Malaprop, Mme Rowe Lucy, Mme Myers.—Une variété D'AMUSEMENS qui seront spécifiés sur les affiches.—Le spectacle sera terminé par le Pot Pourri du CARNAVAL DE VENISE, où s'exécuteront les danses des diverses nations, par Mesdemoiselles Hiramn, Bazon, Vallee et Henriette Vallee, Signor Vegas, Messrs. Maugin, Bouxary, Pinguely, Schlim, Wood, et tout le corps de ballet.

Premières loges et parquets	75 cents.
Secondes loges	50 cents.
Galerie pour les hommes de couleur	25 cents.

La Merveille du Monde
A L'ARMORY HALL.
GRAND PANORAMA MOUVANT DE BREWER.

Les représentations auront lieu tous les soirs excepté le dimanche

☞ Vendredi une représentation aura lieu à midi.

☞ Les portes seront ouvertes à 7 heures, le spectacle commencera à 7 heures et demie précises. Les tableaux représentent les vues suivantes: La Caverne Mammouth du Kentucky avec les belles salles et les grottes s'étendant de 600 à 700 milles dans différentes directions.—Les Chutes du Niagara en été et en hiver.—Une Journée de Voyage dans les Prairies.—Mount Vernon.—Le Pont Naturel de Virginie.—La Résidence de Clay et autres tableaux.

Prix d'entrée, 50 cents, enfants moitié prix.
21 janv

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE.

NOUVELLE SOIRÉE AMUSANTE.
Salle Hotel St-Louis. — L'entrée par la rue Royale.

Aujourd'hui et jours suivans, à 7 heures précises.
DERNIERE SEMAINE.

Monsieur ADRIEN,

Premier Magicien de l'Europe, aura l'honneur de donner une représentation composée de quatre genre différens.

PREMIÈRE PARTIE:
PHYSIQUE, ADRESSE, &c., &c.
SECONDE PARTIE:
SUSPENSION ETHÉRÉENNE.
TROISIÈME PARTIE:
GRANDE FANTASMAGORIE.
QUATRIÈME PARTIE:
LE MAGNIFIQUE MEGANCORAMA.

☞ Voir les affiches pour plus de détail.
Prix d'entrée.... $1 Enfans.... 50 cent

SALLE DE BAL DU GLOBE.
Encoignure St-Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.

LE propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin et tout le goût possible, sera ouvert tout l'hiver.—Les bals auront lieu régulièrement tous les lundis mercredis, jeudis et samedis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active et l'ordre le plus sévère sera requis.

SALVADOR VIOSCA, propriétaire.
WHITLOCK, directeur.

N. B.—On trouvera réuni à cet établissement un café contenant des liqueurs et vins de premier choix ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus agréables. 16 oct—☞

ENTREPOT DE PAPIER ET LIBRAIRIE.

Nos. 51 & 53, rue de la Commune

LES soussignés ont en magasin, en outre de leur vaste assortiment de Papier, Cartes à jouer, &c., un stock étendu et varié de *Librairie, Livres en blanc, Plumes d'acier, &c.* et sont prêts à remplir tous les ordres qui leur viendront de la ville, de la campagne et des commerçants à l'étranger. Comme agents des manufacturiers du Nord et des importeurs de Librairie étrangère, nous sommes prêts à fournir tous les articles concernant notre ligne d'affaires, aux plus bas prix.

PAPIERS.

Anglais, Français et Américains, à écrire, de toute description.
PAPIER TISSU, anglais et américain.
PAPIER A IMPRESSION, de toutes dimensions.
PAPIER A ENVELOPPE, de toutes dimensions.
PAPIER A ENVELOPPE à l'usage de la poste, des banques et des apothicaires à envelopper des échantillons et du drap, papier de musique, de lithographie, à broderie, &c.

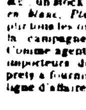

CARTES A JOUER.
500 grosses cartes Highlanders, Décateurs et Aigles, d'une grande variété, à une et à deux têtes.

Aussi:
CARTES anglaises, françaises à demandes et espagnoles.

LIVRES EN BLANC.

Un grand assortiment de LIVRES DE BUREAUX, demi-reliure et reliure en plein, tels que Journal, Ledger, Registre, Memorandum, &c. de toutes les dimensions et qualités. Aussi—Un assortiment complet de LIBRAIRIE étrangère et du pays.

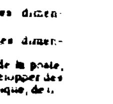

PLUMES D'ACIER.

Reçu par le navire Alcina, de Liverpool, 10,000 grosses plumes réputées de Guillot, Victoria, Argile, Bureau, Ecole et Liverpool. Aussi—Des plumes de Correspondance, du Commerce, Magnum, Brown, et à bas prix. Ils invitent les détaillants à venir examiner ces plumes.
E. R. STEVENS, BROTHERS & CO.,
23janv—3m 51 & 53, rue Commune

Importation directe.

D. H. HOLMES, 114, rue Canal, entre Bourbon et Dauphine, vient de recevoir par les navires Viola et Buena Vista, du Havre, les articles de saison suivants:

Grenadines imprimées nouveau genre, grenadines ordinaires, de deuil et demi deuil, barèges riches, barèges unis, de brodes nouveautés. Robes mousseline brodées.

ASSORTIMENT DE TOILES D'IRLANDE ET FRANÇAISES.

Toiles à draps, 12/4 et 10/4,
Do do demi blanc écossaises, 12/4 et 10/4.
Do do françaises, 12/4 et 5/4.

LINGE DE TABLE.

Nappes damassées 6/4, 8/4, 10/4,
Do diaprées 6/4, 8/4, 10/4,
Serviettes damassées 5/8, 3/4, 7/8, 4/4,
Services français, 12, 18 et 24 couverts.
Do du Bearn, 12 couverts, do ordinaires, 12 do,
Essuye-mains français, écossais et irlandais, bordures en couleur; linon toiles; toiles de Paris; platilles 3/4, 7/8, 4/4, estoquilles de toutes qualités; contrepointes de toutes dimensions; courtepointes de lits de repos, do pour berceau, moustiquaires fil, mousseline, Jacquard, assortiment complet pour plantation. 21 janv

LES soussignés se sont associés pour exercer ensemble la profession d'avocat.
M. M. COHEN,
DAVID C. LABATT,
22, Exchange Place, vis-à-vis
24 juil—1a le Bureau de la Poste.

Liquidation positive.

LES soussignés laissant les affaires et désirant écouler le plus promptement possible leur stock de marchandises sèches, annoncent au public qu'ils viennent de réduire tous les articles qu'ils ont en magasin, et engagent ceux qui veulent acheter à bon marché, de venir visiter leur assortiment. PAUL ALDIGE & CO,
4 jan—6a Maison Rouge, entre les deux marchés

CHANGEMENT DE DOMICILE.
INSTITUTION
DIRIGÉE PAR
M. ET PAR Mme LEFOULLON,
RUE DU BAYOU,
ENTRE LES RUES DES REMPARTS ET ST-CLAUDE.

MONSIEUR LEFOULLON ayant fait l'acquisition d'une propriété rue St-Claude, entre Ursulines et Bayou, vis-à-vis l'Eglise de St-Augustin, dans le but de l'approprier au besoin de son institution, a l'honneur d'informer les familles qu'il y sera installé dans le courant de janvier prochain.

Monsieur et Mme Lefoullon profitent de cette circonstance pour exprimer leur reconnaissance aux personnes qui, jusqu'à ce jour, ont bien voulu leur accorder leur confiance. 28 déc—3t

EN GROS ET EN DETAIL, aux quatre Paris.
PARFUMERIE DE PARIS.
L. BUSBY,

Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, a sa manufacture et son magasin rue de Chartres, No. 122, entre Conti
2 déc—1an et St. Louis.

MARCHANDISES SECHES PAR COLIS.
N. BRADNER SMITH,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE,
No 89, rue Gravier (au Premier,)

OFFRENT A VENDRE—Schals rouges, crêpe de Canton, brodé, 8/4.
Schals blancs crêpe de Canton, brodé, 8/4.
Do unis do do do 8/4.
Do blancs do do brodés, orange écarlate, bleu, vert, &c.
Schals levantine en couleur et à dessins, 8/4.
Do barège brodé, 8/4.
Do cachemire tout laine et imprimé, 8/4.
Echarpes, crêpe de Canton, brodés et damassées—Gants en chevreau—Cravates en soie, noires—Mouchoirs brodés—Foulards de soie, points de [illegible]—Rosas satin blanc brodées extra riche—Satin damassé, rose, blanc, bleu—Indiennes claires et brunes, coton écru, do blanc, chemises à raies, jeans à raies, mexicain à carreaux et à raies, coton à raies de fantaisie pour le commerce du Sud et avec les Indiens, Gamberts, Chambray, denims à raies, toile d'Asnes, colombiens à raies, foulards assortis. 13nov—6m

BOTTES, SOULIERS et BRODEQUINS—550 caisses en déchargement des navires Geo. Green, Michel Angelo et Kentucky, à vendre par R. G. HOBBS,
24 jan 12, rue de la Douane

Bottes, Souliers et Brodequins—Actuellement en déchargement du navire Emperor et en magasin, un assortiment général de marchandises de ce genre, bien choisies pour la saison actuelle et la prochaine, à vendre par PROST & CO,
23 nov 16, rue des Magasins

BOTTES, BRODEQUINS, SOULIERS—296 colis actuellement en déchargement des navires Wave, Geo. Green et Michael Angelo, comprenant un assortiment de marchandises communes et fines, et à vendre par
G. W. DUNBAR,
14 janv 30, rue Douane

CASQUETTES — CASQUETTES.

LE soussigné viennent de recevoir, sur consignation, un lot de casquettes en DRAP, SOIE, PLUCHE et VELOURS, [illegible]
[illegible]